

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE

Désormais, vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape.

JE DÉPOSE MON DOSSIER EN LIGNE

- *Je me connecte au guichet unique à l'adresse suivante :*

<https://paysdesources.geosphere.fr/guichet-unique>

- *Si je ne sais pas quel formulaire utiliser, je me renseigne en mairie ou je clique sur l'onglet « Quel dossier pour mon projet ? » qui me redirigera vers le site Service-Public.fr*
- *Je clique sur « Créer un compte Usager », je renseigne le formulaire, j'accepte les conditions générales d'utilisation du guichet unique et je suis les instructions affichées à l'écran.*
- *Ma demande est reçue par la mairie. Elle est transmise au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Durant toute l'instruction, la mairie est mon interlocuteur unique.*



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.